

# Vallées

Bulletin annuel de la commune de Vallées-en-Champagne

## Nouvelles

2019

*Baulne-en-Brie, Chézy,  
Emoy, Evril,  
Grand-Feuillet, Fourche,  
Grandfontaine,  
La Chapelle-Monthodon,  
La Cressonnière,  
La Grange-aux-Bois, La Verduze,  
Le Fond-du-Ru, Les Boisés,  
Les Debrets, Les Glapiers,  
Les Maréchaux, Malaquais,  
Les Piots, Les Pozards,  
Montbaillon,  
Montchevret,  
Monthodon, Montleçon,  
Montlevon, Montmarçon, Nogent,  
Petit-Feuillet, Romandie,  
Saconnay,  
Saint-Agnan, Sarigny.*

Vallées-en-Champagne

# SOMMAIRE

**Vallées Nouvelles** vous invite à vous exprimer en toute liberté,  
N'hésitez pas à nous envoyer vos documents pour une prochaine  
édition à [mairie.valleesenchampagne@orange.fr](mailto:mairie.valleesenchampagne@orange.fr) ou par courrier en  
mairie de Vallées-en-Champagne.

**Responsable de publication :** Bruno Lahouati

**Rédaction :** Nelly Triconnet

**Crédits Photos :** Jacqueline Picart, Nelly Triconnet, Pierre Troublé,  
Marcel Dartinet, Pascal Lobry, Alain Destouches, Christine et Laurent  
Chopin, Isabelle Breton.

**Relevés météo :** Marcel Dartinet, Rémy Thomas.

**Commission information :**

Jean-Michel Champagne, Bernard Boller, Manon Dagonet, Bruno  
Lahouati, Pascal Lobry, Jacqueline Picart, Christine Orange, Josiane  
Renard, Rémy Thomas, Nelly Triconnet, Line Troublé, Pierre Troublé,  
Valérie Van Gysel.

**Rappel :**

**Les personnes qui désirent recevoir les informations municipales par  
courriel sont priées de nous en faire la demande par mail.**



Janvier 2019

1 Place de l'Eglise Baulne-en-Brie 02330 Vallées-en-Champagne

Tél : 03 23 82 41 39

Courriel : [mairie.valleesenchampagne@orange.fr](mailto:mairie.valleesenchampagne@orange.fr)

<https://www.valleesenchampagne.fr/>

**L'édito**

**Page 3**

**Les Conseils municipaux 2018**

**Page 4**

**Solidarité au cœur de Vallées**

**Page 9**

**Au cœur de nos vies :**

**Etat civil 2018**

**Du temps qu'il a fait**

**Page 10**

**A la mémoire des soldats morts  
il y a 100 ans**

**Page 11**

**Les associations  
de Vallées-en-Champagne**

**Page 12**

**Association de la Vallée du  
Surmelin**

**Page 14**

**Pour la sécurité de tous, et éviter  
les coupures ... pensez à l'élagage**

**Page 15**

**L'USEDA**

**Page 16**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, notre commune nouvelle de Vallées-en-Champagne aura trois ans d'existence. La première année a été essentiellement consacrée à la mise en œuvre administrative de notre commune nouvelle. L'année suivante nous avons assumé la réforme territoriale avec la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) au sein de laquelle nous avons trouvé notre place.

Tout d'abord, ces constructions administratives sont de belles aventures humaines au service de notre territoire.

Peu à peu l'identité de Vallées-en-Champagne et son rayonnement se construisent grâce aux divers projets et animations bâtis par les maires délégués(e)s, l'équipe municipale et nos associations communales.

Notre commune participe modestement au développement économique et à l'attrait touristique de la destination **Les Portes de la Champagne**. Ce rayonnement valorise le patrimoine de chacun.

La volonté collective est au service de l'intérêt général et du bien-vivre ensemble.

Durant l'année 2018, les dépenses d'investissement s'élèvent 133 636,46 €. Un plan pluriannuel d'investissements ambitieux, sans recourir à l'emprunt, a été planifié jusqu'en 2020. Ce plan sera réalisable compte tenu d'une situation financière très saine.

En parcourant ce journal, vous pourrez vous rendre compte de la vitalité de notre vie associative, des travaux effectués et de notre volonté de transmettre aux générations futures certaines pages de notre histoire qui structurent une parcelle de notre identité partagée.

Je remercie sincèrement les employé(e)s, tous les présidents(e)s, les membres des associations et les bénévoles de Vallées-en-Champagne de leur investissement pour que notre village reste un lieu de tolérance, de rencontre et d'échanges pour le bien-être de tous.

**Nous vous convions le samedi 12 janvier 2019 à 17h30 aux vœux de la municipalité à La Chapelle Monthodon à la salle communale (à côté de la mairie).**

Si certaines personnes ont des difficultés pour s'y rendre n'hésitez pas à nous contacter : c'est un moment de rencontre pour tous.

*Que 2019 débute avec du champagne, des sourires,  
du chocolat, des friandises et de l'amitié.*

Bruno Lahouati,

Maire de Vallées-en-Champagne



# LES CONSEILS MUNICIPAUX 2018

## VOTRE MUNICIPALITE

| Maires et adjoints | Fonction                                |
|--------------------|-----------------------------------------|
| LAHOUATI Bruno     | Maire                                   |
| PICART Jacqueline  | Maire déléguée<br>La Chapelle-Monthodon |
| PICART Claude      | Maire délégué Saint Agnan               |
| LARANGOT Béatrice  | 1 <sup>ère</sup> adjointe               |
| ROULOT Jean-Yves   | 2 <sup>e</sup> adjoint                  |
| TROUBLE Pierre     | 3 <sup>e</sup> adjoint                  |
| DAGONET Francis    | 4 <sup>e</sup> adjoint                  |
| PICART Olivier     | 5 <sup>e</sup> adjoint                  |
| DESTOUCHES Alain   | 6 <sup>e</sup> adjoint                  |
| DARTINET Marcel    | 7 <sup>e</sup> adjoint                  |

Voici les principales questions abordées lors des réunions de conseils municipaux en 2018 (délibérations adoptées à l'unanimité sauf mention contraire).

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2018

- ✓ Lancement du marché pour les travaux suivants :
  - Pose de caniveaux sur la rue du Pont RD420.
  - Aménagement d'un arrêt de bus en écluse sur la RD4.
  - Demandes de subventions pour Les différents projets validés par les commissions concernées :
    - La réhabilitation du pont de Chézy à La Chapelle-Monthodon.
    - La réalisation de plateaux sur la RD20 rue de Saconnet.
    - Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Baulne-en-Brie, devis retenu (16 514.28€ TTC).
  - Demandes de subventions de dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR), en plus, nous solliciterons le Contrat de Ruralité pour les opérations suivantes :
    - L'achat de poêles à granules.
    - La reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Baulne-en-Brie.
    - L'accessibilité pour les handicapés à l'Auberge de l'Omois.
    - La création d'un circuit de randonnée touristique mémoriel.
  - Demande de subvention à la région les Hauts de France pour la création d'un circuit de randonnée touristique mémoriel et culturel dans le cadre de la commémoration de la seconde bataille de la Marne.
- ✓ Aide à caractère social en faveur d'une habitante de Vallées-en-Champagne sollicitant une aide d'un montant de 400 € pour l'achat de bois de chauffage.
- ✓ Lancement d'une réflexion sur la participation financière aux mutuelles du personnel.
- ✓ Cotisation adhésion Vallée du Surmelin 2016 & 2017.

## TARIFS DES SALLES COMMUNALES :

- **Salle Eugénie Baulne-en-Brie**  
Habitants de la commune 150 €  
Extérieurs 250 €  
Réunions 50 €
- **Salle de la Chapelle-Monthodon**  
Habitants de la commune &  
Associations cantonales 100 €  
Extérieurs 140 €
- **Salle du Moulin Baulne-en-Brie**  
Habitants de la commune 100 €  
Extérieurs 180 €  
Réunions 40 €

## TARIFS DES CONCESSIONS

### DE CIMETIERE :

|                    |                   |        |       |
|--------------------|-------------------|--------|-------|
| Caves-urnes        | 1 m <sup>2</sup>  | 30 ans | 75 €  |
| Caves-urnes        | 1 m <sup>2</sup>  | 50 ans | 100 € |
| Concessions        | 2 m <sup>2</sup>  | 30 ans | 90 €  |
| Concessions        | 2 m <sup>2</sup>  | 50 ans | 150 € |
| Columbarium        |                   | 50 ans | 300 € |
| Jardin du souvenir | Prix de la plaque |        |       |

## GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL :

- Se renseigner en mairie.





Mairie de Vallées-en-Champagne  
1 Place de l'Eglise  
02330 VALLEES-EN-CHAMPAGNE  
Tél : 03 23 82 41 39  
[mairie.valleesenchampagne@orange.fr](mailto:mairie.valleesenchampagne@orange.fr)  
<http://www.valleesenchampagne.fr/>

**PERMANENCES DES MAIRIES :**

- Saint-Agnan :  
03 23 82 08 81  
Le lundi de 17 h à 18 h 30
- Baulne-en-Brie :  
03 23 82 41 39  
Le lundi & mardi de 9 h 30 à 12 h
- La Chapelle-Monthodon :  
03 23 82 85 55  
Le jeudi de 18 h à 19 h

**ET SUR RENDEZ-VOUS AUPRES DES MAIRES :**

- LAHOUATI Bruno 06 89 69 92 85  
Baulne-en-Brie
- PICART Jacqueline 06 88 34 24 55  
La Chapelle-Monthodon
- PICART Claude 06 07 34 28 65  
Saint-Agnan

**NUMEROS DE TELEPHONE UTILES :**

- Samu 15
- Gendarmerie 17
- Pompiers 18
- Cabinet médical Condé-en-Brie  
03 23 82 42 26
- Pharmacie Condé-en-Brie  
03 23 82 43 75
- Vétérinaires Condé-en-Brie  
03 23 82 42 24

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2018**

- ✓ Vote du compte administratif complet – Vallées-en-Champagne

| Libellé                                               | Fonctionnement      |                      | Investissement      |                      | Ensemble            |                      |
|-------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                                                       | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés                                    |                     | 596 300              |                     | 27 091               |                     | 623 391              |
| Opérations de l'exercice                              | 358 258             | 472 980              | 56 383              | 89 982               | 414 641             | 562 962              |
| <b>TOTAUX</b>                                         | <b>358 258</b>      | <b>1 069 280</b>     | <b>56 383</b>       | <b>117 074</b>       | <b>414 641</b>      | <b>1 186 354</b>     |
| Résultat de clôture                                   |                     | 711 022              |                     | 60 691               |                     | 771 713              |
| Restes à réaliser                                     |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| <b>Excédent de financement Total</b>                  |                     |                      |                     |                      |                     | <b>771 713</b>       |
| Pour mémoire : virement à la section d'investissement |                     |                      |                     |                      |                     | 369 059              |

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement au compte 002.

- ✓ Taux d'imposition 2018

Le conseil municipal vote les taux d'imposition moyens applicables à chacune des taxes :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation :            | 13,41%  |
| Taxe sur le foncier bâti :     | 11,99 % |
| Taxe sur le foncier non bâti : | 17,08 % |

- ✓ Subventions aux associations 2018

| Associations                           | Propositions 2018 | Votes 2018 |
|----------------------------------------|-------------------|------------|
| Comité des fêtes Baulne                | 1 500.00 €        | 1 200,00 € |
| Comité des fêtes St-Agnan              | 1 000.00 €        | 1 200,00 € |
| Comité des fêtes La Chapelle-Monthodon | 0.00 €            | 1 200.00 € |
| Téléthon                               | 0.00 €            | 100.00 €   |
| Tout petit festival d'Agri(cultures)   | 600.00 €          | 600.00 €   |
| La Croix Rouge                         | 200.00 €          | 200.00 €   |
| Restaurant du cœur                     | 1 000.00 €        | 1 000.00 € |
| Epicierie Sociale                      | 200.00 €          | 200.00 €   |
| ADAO                                   | 100.00 €          | 100.00 €   |
| Club du 3ème âge La Chapelle           | 400.00 €          | 500.00 €   |
| Odon Attitude                          | 300.00 €          | 400.00 €   |
| Ligue contre le Cancer                 | 500.00 €          | 500.00 €   |

- ✓ Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire  
Le Conseil décide de verser à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée et sans que cette participation ne dépasse le montant dû par l'agent.

**VISITE DE MONSIEUR NICOLAS BASSELIER, PREFET DE L'AISE A VALLEES-EN-CHAMPAGNE**



Accueil à Saint-Agnan, autour d'un café et de pâtisseries locales.



Visite de vignes enherbées à Saint-Agnan.



Visite de l'église de la Chapelle-Monthodon.



Au mur de mémoire en hommage aux déportés du canton, à Baulne-en-Brie.

- ✓ Acceptation du don de 40 € par l'association des porte-drapeaux de l'arrondissement de Château-Thierry.
- ✓ Illumination des mairies et églises de La Chapelle-Monthodon, Saint-Agnan et Baulne-en-Brie pour un montant total de 14 761,18 € H.T, (travaux réalisés par l'USEDA), avec une contribution communale de 13 285,06 € H.T
- ✓ Demande de subvention auprès de la région Hauts de France en soutien à l'association de la Vallée du Surmelin.
- ✓ Proposition d'un devis de l'association "le chien qui miaule" d'un montant de 200 € pour animer un Apéro Contes. Le Conseil municipal accepte le devis.
- ✓ Relevés topographiques pour l'aménagement de l'arrêt de bus à Baulne-en-Brie : 740 €.
- ✓ Point sur le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et de la protection incendie de la commune.

**CONSEIL MUNICIPAL du 24/07/2018**

- ✓ Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune de Vallées-en-Champagne :

| Dénomination actuelle  | Communes historiques       | Nouvelle dénomination            |
|------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Place de L'Eglise      | Baulne-en-Brie             | Place de l'Eglise                |
|                        | La Chapelle Monthodon      | Place de l'Eglise de la Chapelle |
|                        | Saint-Agnan                | Place de l'Eglise Saint-Agnan    |
| Route de Condé         | Baulne-en-Brie             | Route du Breuil                  |
| Rue de Condé           | La Chapelle Monthodon      | Rue de Condé                     |
| Rue Principale         | Baulne-en-Brie             | Rue Principale                   |
|                        | Baulne-en-Brie Montchevret | Rue du Surmelin                  |
|                        | Saint-Agnan                | Route de Dormans                 |
| Rue du Chemin de Chézy | La Chapelle Monthodon      | Rue du Rosset                    |
| Rue de la Senssonière  | La Chapelle Monthodon      | Rue de Clairefontaine            |

- ✓ Point sur la commémoration : Monsieur le maire expose au conseil municipal les dépenses dédiées à la commémoration du centenaire de la deuxième bataille de la Marne et fait état des subventions versées par les différents organismes.
- ✓ Désignation de monsieur Marcel DARTINET en tant que porte-drapeau officiel de la commune de Vallées-en-Champagne pour les cérémonies extérieures.
- ✓ Ajout de panneaux indicateurs sur les circuits mémoriels de randonnées, mise à disposition des cartes de ces circuits et sollicitation de "randonnées.fr" pour valider ces circuits et les promouvoir.
- ✓ Point sur les dossiers de subventions.
- ✓ Monsieur Alain DESTOUCHES se propose de faire le point avec un responsable de l'USEDA (Union des Secteurs de l'Energie du Département de l'Aisne) concernant les nouveaux points lumineux. (Implantation prévue fin 2018 début 2019).

**Travaux sur l'église de la Chapelle-Monthodon.**

Coût des travaux : 53 196 €.

**Enfouissement des réseaux à la Chapelle-Monthodon.**

Montant de la participation communale : 18 103 €.

**Accès au terrain de foot à Baulne-en-Brie.**

Coût des travaux : 4 032 €.

**Travaux liés aux commémorations du centenaire.**

Coût des travaux 19 971 €.

**Panneaux de signalisation.**

Coût : 13 120 €.

**Chapiteau :** Coût : 5 425 €.

**Un nouveau jeu pour l'aire de Baulne-en-Brie :** Coût : 2 400 €.



**Eclairage des mairies et églises de Vallées-en-Champagne.**

Coût des travaux : 14 461 €.

**... ET A VENIR EN 2019**

**Réhabilitation des salles d'eau & peintures de l'Auberge de l'Omois.**

**Réhabilitation du pont de Chézy à la Chapelle-Monthodon.**

**Couverture de la commune par la défense incendie (plan pluriannuel) ...**

- ✓ Proposition d'adhésion à l'association « Villes et Villages étoilés ».
- ✓ Monsieur Jean-Yves ROULOT fait le point sur les travaux réalisés sur l'Eglise de la Chapelle-Monthodon et les travaux concernant le mur du cimetière. Le remplacement de la porte du logement sis rue de Clairefontaine n'a pas encore été effectué.
- ✓ Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention pour la remise en état du chœur de l'Eglise de Baulne-en-Brie.
- ✓ Madame Marylène Sourdnet demande des informations sur l'installation de la fibre. Monsieur le maire lui confirme qu'en principe la fibre devrait être opérationnelle en 2022. (voir l'article page 16).

---

**CONSEIL MUNICIPAL du 18/10/2018**

- ✓ Dénomination de la rue de Nogent du hameau de Montchevret, cette rue sera désormais un prolongement de la future rue du Surmelin.
- ✓ Demande de subvention auprès du département dans le cadre du CDDL à hauteur de 50% du montant H.T des travaux pour la réalisation des vitraux de l'église de Saint-Agnan (travaux estimés à 5 304,90 € H.T, soit 5 835,39 € TTC).
- ✓ Transferts de charges et de produits suite aux modifications de compétences de la CARCT au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :  
Restitution de la compétence « Voirie » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux 21 communes de l'ex- territoire de la Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie.  
Prise de compétence obligatoire GEMAPI et prise de compétence partielle ruissellement-érosion au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour les communes des territoires de Château-Thierry et de Neuilly-Saint-Front.  
L'attribution de compensation versée par la CARCT s'élève en 2018 pour notre commune à 5 200.39 €. (En 2017, la commune versait environ 25 000 € à la CARCT).
- ✓ Indemnité du receveur municipal accordée au taux de 50 % par an, afin d'assurer ses missions de conseil.
- ✓ Demande de subventions auprès de l'ONAC pour la réalisation du monument aux morts de Saint-Agnan. (Travaux estimés à 1 300 € TTC).
- ✓ Demande de subventions au titre du dispositif APV (Aisne participation voirie) pour les travaux suivants :

|                                                  |               |
|--------------------------------------------------|---------------|
| - Travaux de voirie à Romandie Feuillet (1570 m) | 66 000 € TTC  |
| - Travaux de drainage route d'Evril,             | 68 808 € TTC  |
| - Réfection du pont de Chézy à La Chapelle       | 130 000 € TTC |
| - Aménagement arrêt de Bus RD4                   | 62 880 € TTC  |
- ✓ Madame Jacqueline Picart informe le conseil municipal de la demande de certains habitants de la rue du Rosset qui souhaitent que la municipalité implante un miroir routier. Cette demande sera examinée par la commission voirie.
- ✓ Monsieur Claude Picart fait le point sur la cérémonie d'inauguration du monument aux Morts de Saint-Agnan.
- ✓ Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un projet de jumelage de Vallées-en-Champagne avec une commune québécoise. Une association québécoise dont est membre un descendant de Marin Janot dit Lachappelle souhaite travailler sur ce projet initié par monsieur Bernard Boller et propose de rédiger une lettre d'intention pour soutenir cette initiative. Le conseil municipal dans son ensemble approuve cette démarche.



### CONSEIL MUNICIPAL du 03/12/2018 (non approuvé)

- ✓ Défense incendie réglementaire : le conseil municipal décide d'établir une programmation pluriannuelle pour la desserte de l'ensemble de la commune par la défense incendie.
- ✓ Travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques effectués par l'USEDA, avec une participation financière de la commune.
  - Rue Saint Martin à La Chapelle-Monthodon (Travaux : 98 554.08 € HT, contribution financière de la commune : 43 259.72 € HT).
  - Rue de Chézy à la Chapelle-Monthodon (Travaux : 100 115.55 € HT, contribution financière de la commune : 44 365.23 € HT)
  - Hameau de Romandie à Baulne-en-Brie (Travaux : 187 994.43 € HT, contribution financière de la commune : 90 844.08 € HT)
- ✓ Tarifs des caves-urnes des cimetières : 75 € (30 ans) 100 € (50 ans)
- ✓ Election de la Commission d'appel d'offre :
  - Titulaires : Bruno Lahouati - Alain Destouches - Claude Picart
  - Suppléant(e)s : Marcel Dartinet -Pierre Troublé -Jacqueline Picart
- ✓ Approbation des nouveaux statuts de la CARCT (Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry) : un dossier est disponible sur le site de la commune de Vallées-en-Champagne.
- ✓ Cadeaux de fin d'année au personnel communal : 50 € par agent.
- ✓ Point sur le gîte de Baulne-en-Brie : madame Béatrice LARANGOT expose au conseil les dépenses et recettes du gîte. Son équilibre financier est précaire. Etude de la possibilité de louer ce bien à l'année dès août 2019.
- ✓ Monsieur le maire propose au Conseil municipal de s'intéresser à la possibilité de se rendre acquéreur du bois de Rougis (environ 206 ha). A ce titre, il est peut-être envisageable de créer un groupement forestier.
- ✓ Co-voiturage : monsieur le maire propose d'envoyer un questionnaire aux habitants de la commune afin d'instaurer un covoiturage de proximité sur la commune, voire avec les communes voisines.
- ✓ Association de la Vallée du Surmelin : monsieur Cyril Brasy représentera les habitants de la commune auprès de cette association.

### 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE AU SEIN DE LA FINUL AU LIBAN, LE 24 MARS 2018

L'APAC, Association Nationale des Porte-drapeaux, des Anciens Combattants et Vétérans de France a eu l'honneur et le plaisir d'organiser à Baulne en Brie, la commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'engagement de la France au sein de la FINUL au Liban. Lors de cette manifestation ont été présentées des maquettes sur les conflits modernes, une exposition sur les Opérations Extérieures, une exposition dédiée aux soldats engagés au Liban avec un hommage aux 58 soldats morts dans

l'attentat du poste DRAKKAR. Cette journée réunissant une dizaine d'associations d'anciens combattants a donné lieu à un échange émouvant entre anciens combattants et militaires d'active ayant été déployés au Liban. Depuis la guerre d'Algérie, les Opérations Extérieures n'ont jamais été

aussi nombreuses. Mais la reconnaissance de la 4<sup>e</sup> génération du feu se fait attendre.

L'APAC, soutenue par la municipalité de Vallées en Champagne, l'ONAC et différents partenaires, a décidé de mettre à l'honneur ces soldats en réalisant une plaque commémorative qui a été dévoilée lors d'une belle et émouvante cérémonie patriotique sur la place Daniel Beaucreux.



Plusieurs délégations d'anciens combattants du Liban, des casques bleus et différentes unités combattantes ont pu ainsi rendre hommage à leurs frères et sœurs d'armes victimes de leur devoir au service de la France.

L'APAC remercie chaleureusement



tous les acteurs et partenaires qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. L'APAC invitera chaque année autour du 24 mars les anciens combattants et la population à honorer la mémoire de nos soldats.

*Monsieur Christophe DELANNOY,  
Président de l'APAC*





# SOLIDARITE AU CŒUR DE VALLEES

## DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES DE DONNER DES AIDES MATERIELLES URGENTES

**Maison de la solidarité** : Croix Rouge Française - Secours catholique - Secours Populaire - Restos du cœur  
15, avenue de la république 02400 CHATEAU THIERRY Tél : 03 23 83 21 34

## DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES D'APPORTER UNE PRISE EN CHARGE SUR LE PLUS LONG TERME

**A.P.A.J.H. "Maison d'Éloïse"** Avenue Joussaume Latour  
02400 CHATEAU THIERRY. Tél : 03 23 69 41 56

### Foyer des Jeunes Travailleurs

Résidence "Le Rivage" 58 bis, avenue d'Essômes 02400 CHATEAU-THIERRY  
Du lundi au vendredi : de 9h - 18h Tél : 03 23 83 31 66 Fax : 03 23 69 98 92  
[www.accueil-et-promotion.org](http://www.accueil-et-promotion.org)

**A.P.E.I "2 Vallées"** 29 bis, avenue du Général de Gaulle, 02400 CHIERRY  
Tél : 03 23 69 52 60

**Foyer de l'Espérance** 18, avenue du Général de Gaulle 02400 ESSOMES SUR MARNE Tél : 03.23.83.13.80 Fax 03 23 69 96 83

Service Médiation sociale : 06 71 59 13 96

## DES ORGANISMES PUBLICS, ACTEURS DE NOS VIES

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie**, 15 rue des Filoirs 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 0820 849 021

**Caisse d'Allocations Familiales – Point Services Familles**, 6 Rue Gerbrois 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 0 810 25 02 80 <http://www.caf.fr/>

**Unité Territoriale d'Action Sociale** 1 rue Robert Lecart 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 03 23 83 85 00

**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) CARCT**, 3 Rue de la Mairie, 02850 COURTEMONT-VARENNES. Tél : 03 23 82 08 14

**Centre Local de Coordination gérontologique (CLIC)** 4 Avenue Pierre et Marie Curie, 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 0800 225 922 ou 03 23 71 68 60

**Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aisne**, Route de Besny, 02000 LAON. Tél : 03 23 24 89 89

## AIDER LES ENFANTS DE VALLEES EN CHAMPAGNE A PARTIR EN VOYAGE SCOLAIRE

- La commission de l'action sociale propose que les enfants domiciliés sur la commune et scolarisés dans un établissement scolaire public portant un projet de sortie ou de voyage scolaire peuvent bénéficier d'une aide financière.

- Le montant pris en charge est calculé à partir d'un pourcentage du coût du voyage ou de la sortie.

| Montant du voyage | Taux d'aide |
|-------------------|-------------|
| de 0 à 200 €      | 20%         |
| de 201 à 500 €    | 15%         |
| de 501 à 1 000 €  | 10%         |

- La commune se réserve la possibilité d'accorder une aide supplémentaire sur présentation de justificatifs. Cette prise en charge ne pourra pas dépasser 80 % du montant de la sortie scolaire et pourra être assortie d'une obligation de prendre contact avec une assistante sociale pour apporter un soutien approprié à la situation de la famille.

## DEMANDER UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

- Les principaux critères d'attribution d'une aide par la commune de Vallées-en-Champagne (critères adoptés par la commission action sociale du 20/12/2016) :

✓ Le caractère urgent ou exceptionnel de la situation du demandeur.

✓ Le seuil de pauvreté défini par l'INSEE 822 € ou 987 € par mois pour une personne seule en 2012, dernière référence INSEE).

✓ Les démarches (en cours ou finalisées) auprès des autres organismes susceptibles de lui apporter une aide.

- Les aides seront accordées avec avis de l'assistante sociale au vu du dossier constitué.

## L'ASSISTANTE SOCIALE :

### UNE INTERLOCUTRICE PRIVILEGIEE

Pour toute demande d'aide sociale l'assistante sociale du secteur saura vous renseigner sur les possibilités d'aides existantes et vous aider dans vos démarches auprès des différents organismes susceptibles de vous apporter un soutien approprié à votre situation : Chômage, Dépendance, Maladie, Travail précaire, Handicap.



Conseillère en économie sociale et familiale : 03 23 83 85 08

Assistante sociale : 03 23 83 85 00  
Permanences de 9h30 à 12h00 (mairie)

- A Condé-en-Brie, le 3<sup>e</sup> mardi matin de chaque mois

- A Crézancy, les autres mardis

Aisne Habitat : 03 23 26 73 50

- A Condé-en-Brie, le 3<sup>e</sup> vendredi matin de chaque mois

## ETAT CIVIL 2018

### NAISSANCES



JEANCE Marcel, né le 21 avril 2018 (Saint-Agnan)

WALLERAND Élise, née le 17 mai 2018 (Saint-Agnan)

PIFFRE Natéo, né le 18 juillet 2018 (La Chapelle-Monthodon)

ZENFOUKH FRERE Melyana, née le 21 janvier 2018 (La Chapelle-Monthodon)

### MARIAGES



Mélanie FAYE et Laurent NOUZILLE, le 26 mai 2018 (Baulne-en-Brie)

Marie SEGHIRI et Ralph Bek EL MAALOUY, le 29 juin 2018 (Saint-Agnan)

Isabelle BRETON et Adeline LEVILLAIN, le 25 août 2018 (La Chapelle-Monthodon)

### DECES



Simone MAES épouse ORSATTI, décédée le 11 février 2018 (Baulne-en-Brie)

Chantal CURIEN, décédée le 9 mai 2018 (Baulne-en Brie)

Nicole RICHELIN épouse VIT, décédée le 1er juin 2018 (Baulne-en-Brie)

Josiane DELORME, décédée le 3 décembre 2018 (Courtemont-Varennnes)

# météo

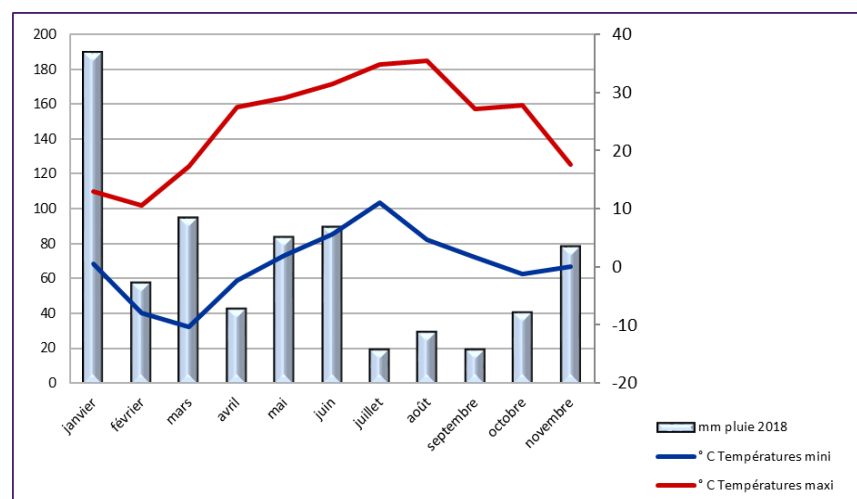
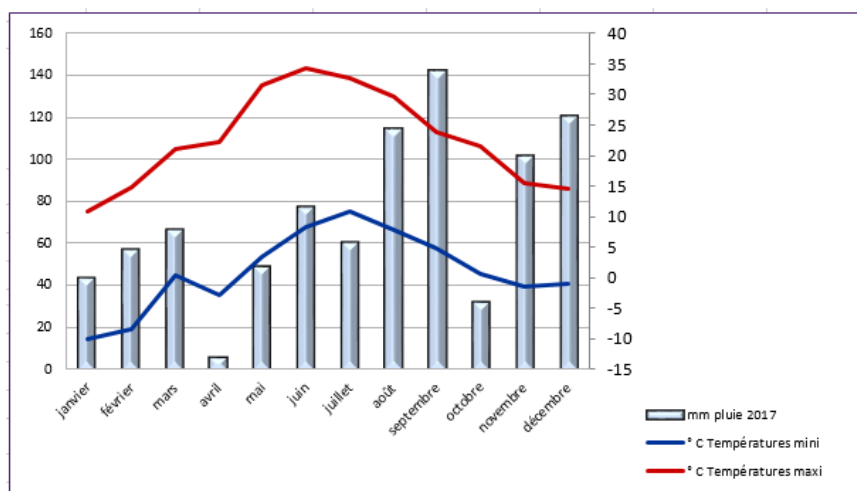
## Précipitations

|             | janvier | février   | mars    | avril    | mai      | juin  | juillet  |
|-------------|---------|-----------|---------|----------|----------|-------|----------|
| mm pluie 17 | 44,3    | 57,3      | 67,3    | 6        | 49,5     | 78    | 61,3     |
| mm pluie 18 | 190     | 58        | 95      | 43       | 84       | 90    | 20       |
|             | août    | septembre | octobre | novembre | décembre | total | moy/mois |
| mm pluie 17 | 115     | 142,5     | 32,5    | 102      | 121      | 876,5 | 73,0     |
| mm pluie 18 | 30      | 20        | 41      | 79       | ND       | 750   | 68,2     |

## Températures

|      | janvier | février | mars      | avril   | mai      | juin     |         |
|------|---------|---------|-----------|---------|----------|----------|---------|
| 2017 | -10,2   | -8,4    | 0,4       | -3      | 3,3      | 8,3      | Minimum |
| 2018 | 0,6     | -7,9    | -10,4     | -2,3    | 1,9      | 5,7      | Minimum |
| 2017 | 10,9    | 14,7    | 21        | 22,1    | 31,4     | 34,2     | Maximum |
| 2018 | 13      | 10,5    | 17,2      | 27,5    | 29,1     | 31,5     | Maximum |
|      | juillet | août    | septembre | octobre | novembre | décembre |         |
| 2017 | 10,9    | 7,7     | 4,8       | 0,7     | -1,5     | -1       | Minimum |
| 2018 | 11      | 4,7     | 1,7       | -1,2    | -2       | ND       | Minimum |
| 2017 | 32,7    | 29,7    | 23,8      | 21,4    | 15,4     | 14,5     | Maximum |
| 2018 | 34,9    | 35,4    | 27,1      | 27,8    | 17,6     | ND       | Maximum |

## EN 2017 ET 2018 DANS NOS VALLEES



## A LA MEMOIRE DES SOLDATS MORTS IL Y A 100 ANS



Pour commémorer le 100<sup>e</sup> anniversaire de la seconde bataille de la Marne, les membres du conseil municipal et des comités des fêtes de la commune de Vallées-en-Champagne, sous la mandature de Bruno Lahouati, ont tracé deux chemins de mémoire. Ils innervent les communes historiques de Baulne-en-Brie, La Chapelle-Monthodon et Saint-Agnan.

Comment un citoyen du XXI<sup>e</sup> siècle peut-il imaginer un grand champ de bataille alors que son regard parcourt d'aussi paisibles paysages ?



Et pourtant, comment ne pas pressentir dans ce nom du Bois de Rougis les taches de sang de ces suppliciés ? Comment ne pas voir dans l'harmonie de ce paysage, dans la pureté de la lumière, un hommage à la fraternité de ces hommes ? Comment ne pas y déchiffrer une manière de vibration de leurs âmes ?

Malgré les charmes agrestes de cette terre, demeure le souvenir aigu du choc frontal qui, en juillet 1918, arrêta définitivement la progression de l'armée ennemie. Il y eut là l'esprit de résistance. Il y eut là, mêlées, toutes les passions humaines : la peur et le courage ; le chagrin et l'espoir ; il y eut la guerre !



Durant cinq jours, ruissela en ces lieux, le sang de plusieurs centaines de soldats français, américains et allemands avec son cortège de plus de quinze cents morts qui, provisoirement, y furent inhumés.

Les souvenirs des paroles des anciens combattants de cette tragédie humaine se dispersent dans le temps qui passe. Nous appartenons à une de ces dernières générations qui se souvient de ces voix déjà tremblantes nous confiant la douleur de leur combat.

Valcampaniens, passants, randonneurs, étrangers, en parcourant ces chemins mémoriels, vous œuvrez pour la paix entre les peuples.

### LE MONUMENT AUX MORTS DE SAINT-AGNAN

Grâce à monsieur Claude Picart et à son conseil municipal, le monument aux morts de notre commune déléguée de Saint-Agnan a été inauguré samedi 10 novembre 2018. Cela met fin à une injustice. Ces noms, un peu oubliés, de combattants morts, gravés sur une plaque de marbre à l'ombre d'un mur intérieur de la mairie de Saint-Agnan.



Aujourd'hui les noms de ces hommes si jeunes s'inscrivent sur cette fresque murale, reprenant 3 tableaux du peintre Maurice Rondeaux, qui leur offre ces rayons de lumière, symbole de vie, qui les protégeront, nous l'espérons de l'oubli.





## ASSOCIATIONS DE VALLEES-EN-CHAMPAGNE

Depuis la création de la commune de Vallées-en-Champagne chaque association propose volontiers ses activités aux habitants des trois villages, éventuellement dans la limite des places disponibles. Ils ont ouvert à tous certaines activités spécifiques et ont conservé les animations relevant de leur identité locale (chasse aux œufs, Noël...)

### COMITÉ DES FÊTES DE BAULNE-EN-BRIE

Président : Pierre WOIRET, Vice-président : Marcel DARTINET, Secrétaire : Nelly TRICONNET, Secrétaire adjointe : Françoise BARON, Trésorier : Jean-Michel CHAMPAGNE, Trésorier adjoint : Philippe PONCE  
Assemblée générale en janvier.

Activités en 2018 : loto en mars, feux de la Saint-Jean, Halloween, mais aussi l'animation lecture avec Dorie Capadine, l'atelier cuisine, le tournoi de foot, l'atelier de décorations de Noël...

*Contacts : Pierre WOIRET 06 23 91 78 44 Nelly TRICONNET 06 65 54 32 73*



C'est la commune de VALLEES-EN-CHAMPAGNE que l'Association des Secrétaires de Mairie de l'Arrondissement de CHATEAU-THIERRY (ASMACT) a choisi pour organiser sa deuxième randonnée pédestre. 67 marcheurs se sont réunis le jeudi 1er novembre 2018 pour un parcours de 9 km concocté par Marcel DARTINET, adjoint au maire, que nous remercions. Chacun marchant à son rythme, cette matinée sans pluie s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité. Une pause incontournable a été faite au mur de la mémoire vivante où Bruno LAHOUDI, maire de la commune, a prononcé quelques mots pour présenter ce lieu de commémoration.

L'association remercie également Béatrice LARANGOT, adjointe au maire, qui a mis à notre disposition son hangar pour la pause-café ainsi que la municipalité pour le prêt de la salle du moulin pour le pot de l'amitié.

Le rendez-vous est déjà donné le 1<sup>er</sup> mai 2019 pour la prochaine randonnée au départ de l'une des communes de l'arrondissement de CHATEAU-THIERRY dont le lieu reste encore à définir...

Madame Céline GADENNE, secrétaire de l'association ASMACT



### COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-AGNAN

Présidente : Stéphanie PATINY, Trésorière : Delphine LAURAC, Adjoint délégué : Francis DAGONET  
Assemblée générale en novembre.

Activités en 2018 : chasse aux œufs de Pâques, soirée du 13 juillet avec bal, animations et jeux du 14 juillet sur la place, randonnée gourmande nocturne en octobre, Noël des petits et des grands : goûter, animation.

*Contacts: Stéphanie PATINY 06 30 92 65 14 Delphine LAURAC 06 20 58 32 73*





## COMITÉ DES FÊTES DE LA CHAPELLE-MONTHODON

Président : Louison TANET, 1<sup>er</sup> Vice-président : Jean-Louis PICART, 2<sup>e</sup> Vice-présidente : Josiane RENARD

Secrétaire : Céline PICART, Trésorière : Marina TRIGOT-DUARTE

Membres du comité directeur : Romain Destouches et Jean-Yves Roulot

Assemblée générale vendredi 8 février 2019 à 19H, puis à 20H un apéro dînatoire, auquel chacun apporte sa contribution salée ou sucrée.

Activités en 2018 : loto en février, concours de pétanque le 1<sup>er</sup> mai, barbecue le 13 juillet, Fête patronale en septembre... Halloween en octobre, organisé par messieurs Dominique Bré, Jacques Cernet, Jérôme Lecomte.

Contact : Céline PICART 06 84 19 49 53



## CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE

Présidente : Josiane RENARD, Vice-président : Martial ROULOT, Secrétaire : Marie-Thérèse GARRY,

Trésorière : André DUICK

Assemblée générale en mars.

Activités en 2018 : Galette des rois, Pâques, sortie restaurant en mai, repas en salle en juillet, le Beaujolais nouveau, Noël, et les anniversaires !

Animations et jeux de société ouverts à tous, les jeudis de 14 heures à 18 heures 30, salle des fêtes de la Chapelle-Monthodon.

Contact : Josiane RENARD 03 23 82 43 80



## ODON ATTITUDE

Présidente/Secrétaire : Isabelle BRETON

Trésorière : Rachel MÉRAT

Coach sportive : Adeline

Assemblée générale en octobre.

Ateliers : yoga, marches sportives, ateliers enfants, carnaval ... à la salle des fêtes de La Chapelle.

Accompagnement de projets culturels tous les 2 ans : en 2016 & 2018 Petit festival d'Agri(Cultures) autour de Olivia Rosenthal et Catherine Tambrun.

Contact : Isabelle BRETON 06 86 80 19 07 et Rachel MERAT : 06 83 65 29 35



## ASSOCIATION DE LA VALLEE DU SURMELIN

A cheval sur deux départements et deux régions, le Surmelin constitue un trait d'union entre nos villages. L'association souhaite qu'il devienne le point de départ de rencontres entre les communes, les associations et les habitants de la vallée, et au-delà avec ceux qui nous font le plaisir de visiter notre vallée.

L'association intercommunale "la Vallée du Surmelin", constituée de représentants des communes de la vallée et d'habitants volontaires a été fondée autour de mêmes vœux :

- Valoriser, communiquer et accompagner les initiatives locales.
- Initier des manifestations innovantes et participatives.

Le balisage d'un chemin de la source (Montmort-Lucy, Marne) à la confluence du Surmelin (Mézy-Moulins, Aisne) permettra à chacun, à son rythme, de découvrir avec plaisir les paysages de la vallée.

La réalisation d'un spectacle participatif, **La Fiancée du Surmelin**, avec la Compagnie le Diable à 4 pattes, a déjà réuni de nombreux habitants de la vallée, au cours des deux premiers épisodes.

L'ambition de ce spectacle est de fédérer le plus grand nombre d'habitants de la vallée du Surmelin autour d'un grand feuilleton théâtral, dont ils sont appelés à devenir les acteurs au cours d'ateliers de découverte de l'art théâtral. Au-delà du théâtre, il s'agit également, et peut-être surtout, de rassembler tout ce qu'un territoire compte d'associations, de comités, d'écoles, etc., autour d'un événement.

La finalité, au-delà du plaisir de jouer et de fidéliser un public, c'est que le plus grand nombre possible de gens se soient retrouvés, rencontrés, découverts et aient noué des relations par-delà les barrières de l'âge ou de la résidence dans telle ou telle commune.

Le 3<sup>e</sup> épisode sera présenté les 12 et 13 avril 2019 à Condé-en-Brie. Les répétitions ont lieu à Orbais-l'Abbaye chaque semaine, les jeudis ou vendredis soir. Pour tout renseignement,

Adressez-vous à :

Association Vallée du Surmelin  
Mairie Le Breuil 1 Place Saint Martin  
51210 Le Breuil



valleedusurmelin@gmail.com  
Page Facebook :  
<https://www.facebook.com/valleedusurmelin>





# POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS, ET ÉVITER LES COUPURES ... PENSEZ A L'ÉLAGAGE



## L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;  
ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT\* sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

\* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



## L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

## DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

| Réseau        | Câble nu | Câble isolé             |
|---------------|----------|-------------------------|
| Basse tension | 1 m      | 0 m (pas de frottement) |
| Haute tension | 2 m      | 0 m (pas de frottement) |

### CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes.  
Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

### CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

### CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



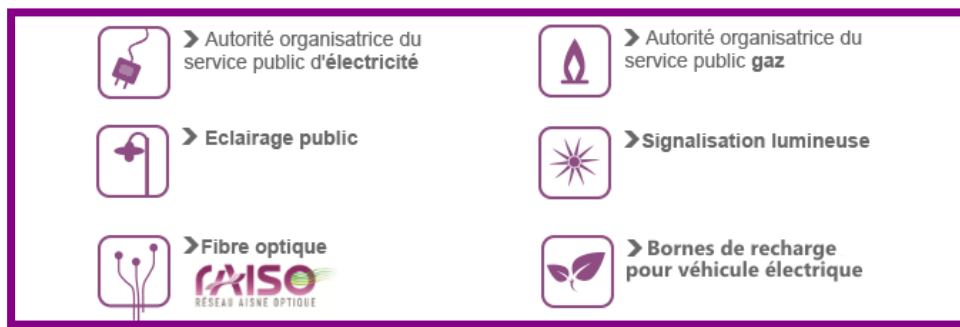
## Règles de sécurité

### À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

Source :

[https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis\\_plaquette\\_elagage.pdf](https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis_plaquette_elagage.pdf)



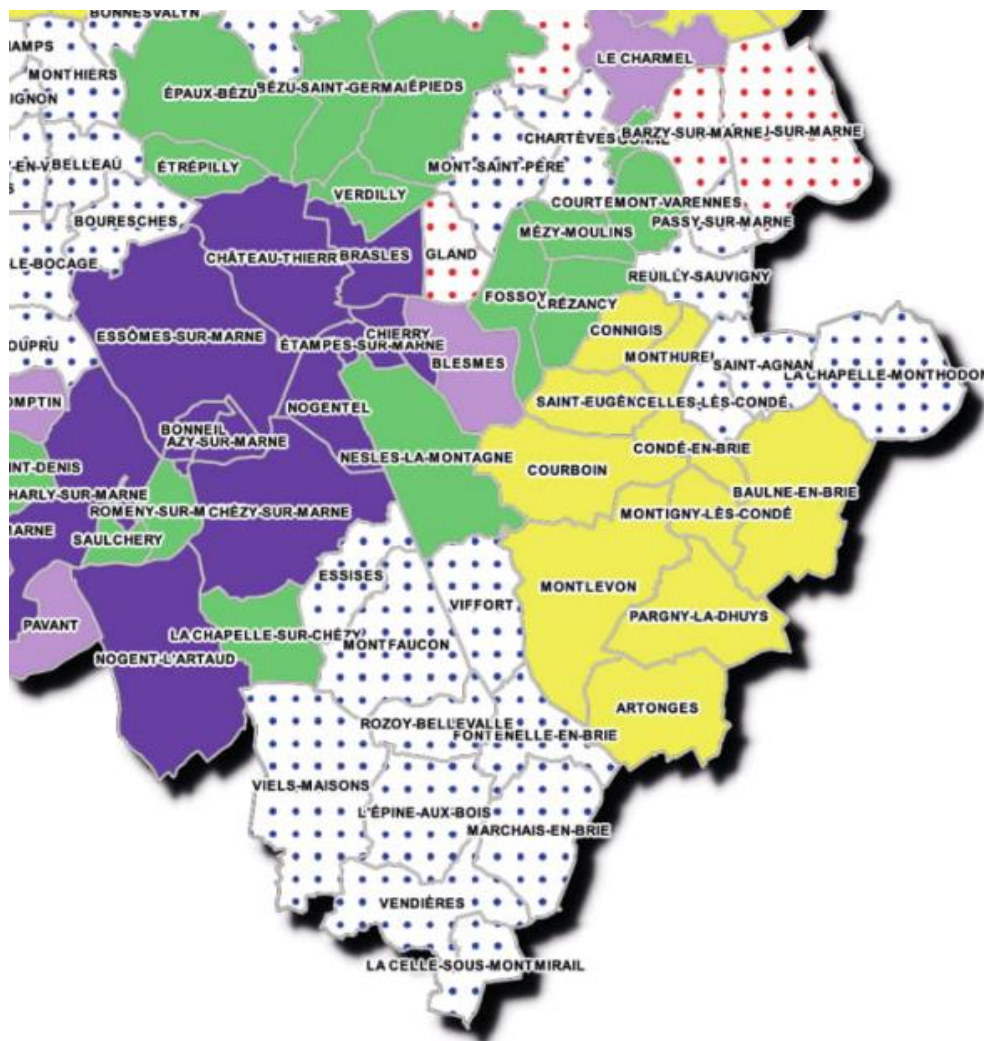
Fonctionnant sur le mode des syndicats à la carte, l'USED'A permet à chacun de ses membres de n'adhérer que pour partie seulement des compétences qu'elle veut déléguer. Les compétences exercées par l'USED'A se répartissent en deux catégories :

**3 Compétences obligatoires :** Autorité organisatrice des missions du service public de l'électricité, Études et travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge des voitures électriques

**8 Compétences optionnelles :** Eclairage public, Signalisation lumineuse ; Mise en souterrain des réseaux téléphoniques, Gaz, Maîtrise de l'Energie, Production et distribution de chaleur, Communications électroniques, Versement de contributions au titre des extensions de réseaux en communes urbaines.

## Evolution de la couverture FTTH dans le sud de l'Aisne :

(De l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») est un réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné.



### Prévisionnel études/travaux :

- FTTH 2019
- FTTH 2020
- FTTH 2021
- FTTH 2022

Zone intervention Opérateur privé

### Prises FTTH au 25 Novembre 2018 :

- Commercialisables (tout ou partie de la commune)
- Déployées : 112 874 prises
- Travaux en cours : 28 121 prises
- Etudes en cours : 25 554 prises

### Communes non affiliées :

- Commune n'ayant pas transféré la compétence communication électronique à l'USED'A ou non adhérente à l'USED'A
- Convention financière non signée